

## SEVRE ET LOIRE IMMOBILIER

SYNDIC - GESTION LOCATIVE - TRANSACTION 106 route de Clisson 44200 Nantes

Tél.: 02 40 03 33 96 E-mail: contact-nantes@aasyndic.fr Site Internet: https://sevreetloireimmo.com/

La comptabilité : compta-nantes@aasyndic.fr

Des questions sur votre appel de fonds :



**MAYFLOWER** 

Adresse: 34-44 Bd de l'Estuaire - 3 rue Ruth First - 89 et 93 Bd de la

Prairie au Duc - 4 et 8 allée Susan Brownell Anthony

**44200 NANTES** 

Lot(s)

0032 - Appartement T2 - B134

concerné(s): 0238 - Parking N°108

## APPEL DE FONDS

M. RABILLER Charlie

6 CHEMIN DU GRAND VIRGOURD

85270 SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

NANTES, Le 30/12/2022

## 2023 01 appel de fonds charges courantes du 1er trimestre 2023

Madame, Monsieur,

02 40 56 94 22

Veuillez trouver ci-dessous votre appel de fonds pour les charges courantes du 1er trimestre 2023. Celui-ci prend en compte l'augmentation du budget voté à l'AG du 15/12/2022 ainsi que la régularisation des charges au 30/06/2022. Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023!

Clef	VOTRE APPEL DE FONDS	Montant à répartir	Total tantièmes	Vos tantièmes	Montant dû
	Appel prévisionnel budget				
001	Charges communes générales	27 000.00	100000.00	531.00	143.37
002	Bâtiment AB	590.00	10000.00	112.00	6.61
005	Charges Sous-sol	5 025.00	10000.00	53.00	26.63
006	Cage d'escalier A	1 625.00	10000.00	22.00	3.58
007	Cage d'escalier B1	2 762.50	10000.00	270.00	74.59
009	Cage d'escalier C	1 712.50	10000.00	17.00	2.91
010	Cage d'escalier E1	1 587.50	10000.00	24.00	3.81
011	Cage d'escalier E2	2 047.50	10000.00	16.00	3.28
012	Cage d'escalier E3	2 537.50	10000.00	18.00	4.57
013	Charges lots principaux	1 112.50	10000.00	54.00	6.01
014	Ascenseur A	618.49	10000.00	12.00	0.74
015	Ascenseur B1	618.50	10000.00	248.00	15.34
016	Ascenseur B2	618.50	10000.00	10.00	0.62
017	Ascenseur C	568.49	10000.00	9.00	0.51
018	Ascenseur E1	618.49	10000.00	13.00	0.80
019	Ascenseur E2	618.49	10000.00	9.00	0.56
020	Ascenseur E3	593.50	10000.00	11.00	0.65
021	Charges chauffage	31 950.00	10000.00	54.00	172.53
023	VMC bât A B	71.00	62.00	1.00	1.15
				Sous-total	468.26

Montant de votre appel de fonds :

468.26 €

Solde antérieur – à régler par chèque ou virement (détail page 2) :

1 159.37 €

Montant exigible à partir du 01/01/2023 :

1 627.63 €

Nous nous permettons de vous rappeler que les provisions sur charges sont payables dans le mois de leur exigibilité, sans autre rappel du syndic (cf. loi n°65-557 du 10 juillet 1965).

LE SYNDIC

REGLEMENT PAR VIREMENT

Références bancaires SDC MAYFLOWER, Pensez à indiquer vos nom et prénom en début de libellé

CA ATLANTIQUE VENDEE

BIC: AGRIFRPP847

IBAN: FR7614706000387398330381988

REGLEMENT PAR CHEQUE

Merci de joindre ce coupon

A l'ordre de : SDC MAYFLOWER

M. RABILLER Charlie

le 01/01/2023

Montant à régler : 1 627.63 €



MAYFL-00096

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du 1 de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de <u>l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965</u>, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

	Votre relevé de compte au 30/12/2022	Débit	Crédit
01/01/2022	2022 01 - Appel de fonds 1er trimestre 2022	231.52	0.00
14/01/2022	REP reprise comptabilité Foncia au 14 01 2022	220.03	0.00
15/03/2022	CONSTITUTION PROVISION PROCEDURE JUDICIAIRE	196.47	0.00
01/04/2022	2022 04 - Appel de fonds 2ème trimestre 2022	231.52	0.00
30/04/2022	VT avril 2022	0.00	879.54
30/06/2022	Provisions appelées par Foncia du 01 07 2021 au 31 12 2021	0.00	463.02
30/06/2022	Charges au 30.06.2022 (répartition 1779.08 - appels de fonds 463.04)	1 316.04	0.00
01/07/2022	2022 07 - Appel de fonds 3ème trimestre 2022	233.01	0.00
13/09/2022	Virement Copropriétaire RABILLER Charlie	0.00	233.01
01/10/2022	2022 10 Appel de fonds du 4ème trimestre 2022	233.01	0.00
01/12/2022	REMPLACEMENT TUBES FLUORESCENT PAR TUBES LED PARKING SS	73.34	0.00
	Solde au 30/12/2022	1 159.3	7 €